

02052020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice 15

Présents 15

Votants 15

L'an deux mille vingt

Le neuf septembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC

Date de Convocation : 03 septembre 2020

Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., BARON C., BOURGES-ALLAIRE MARI ANNA, DENIS-KERANFORN G., PENN M., DOUVENOT-KERVARREC N., RICOUS., MRS ABRASSART J., BOUGET Stéphane, LAINE J., NEDELEC A., P., TIRILLY A., BOUGET Sébastien, GOUTEQUILLET L.

Absents :

Madame Maryannick PENN a été élue secrétaire

Demandes de subvention

Pour la boucle vélo-pieton

Monsieur le Maire explique que l'une des actions-clés du projet de redynamisation du bourg est la mise en place d'une boucle piétonne et vélo qui reliait les endroits-clés du bourg et les « pointes » de l'étoile guimaécoise. Elle permettrait d'une part de sécuriser les voies très passantes et d'autre part de faire converger les deux autres voies cyclables en projet : la voie Prajou/Christ/Saint-Jean-du-Doigt et celle le long du Lapig (relayant deux hameaux guimaëcois ainsi que Lanmeur et Locquirec).

Pour mener à bien le projet dont l'estimation s'élève à 150 000€ H.T., il propose au Conseil Municipal de solliciter :

- *L'Etat par l'intermédiaire du DSIL complémentaire 2020*
- *Le Conseil Régional par l'intermédiaire du Pays de Morlaix*

Le Maire entendu, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à l'unanimité à solliciter les subventions énoncées ci-dessus.

Pour copie conforme

Le Maire

03052020A

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice 15

Présents 15

Votants 15

L'an deux mille vingt

Le neuf septembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC

Date de Convocation : 03 septembre 2020

Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., BARON C., BOURGES-ALLAIRE MARI ANNA, DENIS-KERANFORN G., PENN M., DOUVENOT-KERVARREC N., RICOUS., MRS ABRASSART J., BOUGET Stéphane , LAINE J., NEDELEC A., P., TIRILLY A., BOUGET Sébastien, GOUTEQUILLET L.

Absents :

Madame Maryannick PENN a été élue secrétaire

***Autorisation de signer
le marché de voirie***

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un groupement de commandes avait été créé par convention le 14 avril 2017 entre les Communes de LANMEUR et GUIMAEC. Suite au lancement de la procédure adaptée concernant le marché de voirie 2020 entre les communes de LANMEUR et GUIMAEC, la Commune de GUIMAEC est le coordonnateur du groupement de commandes chargé d'attribuer le marché.

Trois entreprises ont répondu, le choix s'est porté sur l'entreprise COLAS pour un montant total de 197 542€55

- Commune de GUIMAEC : 130 711€05 H.T.*
- Commune de LANMEUR : 66 831€50 H.T.*

Le Maire entendu, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à l'unanimité, à signer le marché et toutes les pièces relatives à ce marché.

***CETTE DELIBERATION COMPLETE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°
03052020***

*Pour copie conforme
Le Maire*

04052020A

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice 15

Présents 15

Votants 15

L'an deux mille vingt

Le neuf septembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC

Date de Convocation : 03 septembre 2020

Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., BARON C., BOURGES-ALLAIRE MARI ANNA, DENIS-KERANFORN G., PENN M., DOUVENOT-KERVARREC N., RICOU S., MRS ABRASSART J., BOUGET Stéphane , LAINE J., NEDELEC A., P., TIRILLY A., BOUGET Sébastien, GOUTEQUILLET L.

Absents :

Madame Maryannick PENN a été élue secrétaire

***Demande de subvention
pour la voie cyclable
auprès du Conseil
Départemental***

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le département dans le cadre du projet de voie cyclable Christ-Prajou estimée à 135 000€ selon le plan de financement suivant :

<i>Financiers</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
<i>ETAT</i>	60 000	44.40%
<i>Région</i>	27 000	20.00%
<i>Département</i>	21 000	15.60%
<i>Total</i>	108 000	80.00%

Le Maire entendu, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à l'unanimité, à solliciter le Conseil Départemental afin de réaliser la voie cyclable Christ-Prajou.

CETTE DELIBERATION COMPLETE LA DELIBERATION N°04052020

*Pour copie conforme
Le Maire*

05052020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice 15

Présents 15

Votants 15

L'an deux mille vingt

Le neuf septembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC

Date de Convocation : 03 septembre 2020

Présents : MMES ARZIC-PENILN Y., BARON C., BOURGES-ALLAIRES M.A., DENIS-KERANFORN G., PENN M., DOUVENOT-KERVARREC N., RICOU S., MRS ABRASSART J., BOUGET Stéphane, LAINE J., NEDELEC A., GOUTTEQUILLET L., TIRILLY A., BOUGET Sébastien,

Madame Maryannick PENN a été élue secrétaire

Tarifs cantine garderie 2020-2021

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir revoir les tarifs de cantine et de garderie pour l'année scolaire 2020-2021 à compter du 01/09/2020. Il propose une augmentation de 2% arrondie

CANTINE

- Repas enfant : 2€85
- Repas adulte: 4€80

GARDERIE

Le matin de 7h30 à 8h45 1€04

La garderie ouvrira à compter de 7h30 sauf sur demande expresse d'un parent qui devra prévenir la veille Carène LE BRIS afin qu'elle soit présente à partir de 7h00

Le soir

16h30 à 17h30 2€28

16h30 à 18h30 3€84

16h30 à 19h00 4€26

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité les tarifs énoncés ci-dessus pour l'année scolaire 2020-2021 à l'unanimité.

*Pour copie conforme
Le Maire*

06052020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice 15

Présents 15

Votants 15

L'an deux mille vingt

Le neuf septembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC

Date de Convocation : 03 septembre 2020

Présents : MMES ARZIC-PENILN Y., BARON C., BOURGES-ALLAIRES M.A., DENIS-KERANFORN G., PENN M., DOUVENOT-KERVARREC N., RICOU S., MRS ABRASSART J., BOUGET Stéphane, LAINE J., NEDELEC A., GOUTTEQUILLET L., TIRILLY A., BOUGET Sébastien.

Absents :

Madame Maryannick PENN a été élue secrétaire

Tarifs 2021

Monsieur le Maire propose les tarifs 2021 suivants :

<u>1-TARIFS LOCATION SALLE AN NOR DIGOR</u>	<i>Habitants contribuables GUIMAEC</i>	<i>ou de</i>	<i>Personnes extérieures</i>
<u>Associations communales</u>	Gratuit		
<u>Petite salle < ou = 30 personnes</u> - Réunion	52€		103€
<u>Grande salle < ou égale 100 personne</u> - journée - week-end	103€ 206€		155€ 361€
<u>Caution</u>	412€		412€
<u>Forfait nettoyage</u>	103€		103€

En cas de dégradation des locaux, la caution sera gardée. Si la salle n'est pas rendue propre, il sera réclamé un forfait nettoyage de 103€ (l'état des lieux sera effectué lors de la remise des clés et lors du dépôt des clés)

2-MOULLAGES

<u>propriétaires</u>	<u>Embarcation inf ou = 5m</u>	<u>Embarcation supérieurs à 5m</u>
<u>Guimaecois payant impôts locaux</u>	<u>278€</u>	<u>340€</u>
<u>Extérieures à la commune</u>	<u>330€</u>	<u>391€</u>

3-SALLE DE PONT-PREN

<u>Tarifs location salle PONT PREN</u>	<u>Habitant ou contribuables de GUIMAEC</u>	<u>Habitant ou contribuables de GUIMAEC</u>
	<u>51€ à la journée</u>	<u>102€ le week-end</u>

Avec convention de location et caution de 103€ (pour dégradation ou ménage non effectué)

4- CHAPELLE DE CHRIST

<u>Tarifs location Chapelle de Christ</u>	<u>Habitant ou contribuables de GUIMAEC(journée)</u>	<u>Habitant ou contribuables de GUIMAEC(week-end)</u>
	<u>102€</u>	<u>153€</u>
	<u>Personne extérieure (journée)</u>	<u>Personne extérieure (week-end)</u>
	<u>204€</u>	<u>306€</u>
<u>Location pour raisons culturelles (uniquement si disponibilité) à des associations ou particuliers</u>	<u>- 150€ la semaine</u>	

Avec convention de location et caution de 1 020€ (pour dégradation ou ménage non effectué)

Le Maire entendu, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les tarifs énoncés ci-dessus.

Pour copie conforme
Le Maire